

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2009

Présents : M. Jean-Paul DOUET, Mme Sylvie GON, M. Anthony NORMAND, Mme Rachel STEIN, M. Jacques MAQUET, M. Denis BOUCON, M. Daniel VONCK, M. Jean-François PICOU, M. Raymond ANSART.

Absents excusés : Mmes Isabelle CROMBEZ, Odile FAUCHER (donne pouvoir à M. DOUET)

Présents dans la salle : Mme Véronique LOCRE, M. Michel MOYON, M. Vincent TAVERNIER

Secrétaire de séance : M. Jacques MAQUET

Signature du dernier compte-rendu par les membres présents

Ordre du jour :

- **Conseil de jeunes.**
- **Délibérations :**
 - . **DSP Assainissement**
 - . **Délibération brocante**
- . **Avenant n°4 au traité d'affermage pour l'exploitation du service de distribution de l'eau potable.**
- **Travaux en cours.**
- **Communications diverses.**

En hommage aux trois conseillères municipales de la commune d'Ermenonville, Mesdames GRIMOUT, MARROIG, et TREILLOU, disparues dans l'accident d'avion de la compagnie Air France, une minute de silence est observée.

Plusieurs conseillers de la commune de Montagny étaient présents aux cérémonies qui ont eu lieu à la cathédrale de Senlis et au parc Jean-Jacques Rousseau à Ermenonville. La Mairie a offert une gerbe au nom du conseil municipal de Montagny.

- **Conseil des jeunes**

Aucune réunion n'a été organisée donc aucun commentaire.

- **Délibérations**

- . **DSP Assainissement**

La dernière réunion de la commission d'appel d'offres a eu lieu le 27 mai 2009. Monsieur le Maire indique les conditions générales du nouveau contrat proposées par la société SAUR suivant les dernières négociations à savoir : baisse du prix du m³ de l'eau : de 0,8130€ HT à 0,7995€ HT et du prix de la redevance annuelle d'abonnement de 31,70€ HT à 30,00€ HT. Durée du contrat 12 ans.

Accepté à l'unanimité.

En aparté, Monsieur le Maire indique qu'il est intervenu auprès de la SAUR pour rappeler que l'entretien des abords de la station est à sa charge. Le nécessaire a été effectué ce jour même.

- . **Avenant n°4 au traité d'affermage pour l'exploitation du service de distribution de l'eau potable.**

Monsieur le Maire propose de reconduire le contrat d'affermage avec la SAUR pour l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable avec une clause indiquant l'arrêt du contrat dès le raccordement à une autre commune. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Concernant le raccordement, Monsieur le maire rend compte d'une réunion à ce sujet. Plusieurs projets sont analysés actuellement sur le secteur sud-est : raccordement sur Droizelles via Nanteuil-le-Haudoin, ou raccordement à Montlognon (nouveau forage), ou au Plessis Belleville. Plusieurs communes et notamment Ermenonville pourraient bénéficier de ce raccordement dont le coût total serait de 2,2 millions d'euros sans les subventions. Un rapport sera transmis.

- . **Brocante**

De nouvelles règles étant entrées en vigueur, une délibération doit être prise pour fixer la redevance à percevoir pour l'occupation du domaine public, notamment lors de brocantes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que pour les associations de la commune de Montagny, les terrains publics appartenant à la commune seront mis à disposition moyennant 10€.

Pour la ou les délibérations ne figurant pas à l'ordre du jour, le Maire sollicite le Conseil Municipal qui accepte d'en délibérer à l'unanimité. Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

. Recensement

Le montant de la dotation forfaitaire versée à la commune au titre de l'enquête de recensement de 2009 s'élève à 895€. Accepté à l'unanimité.

• Travaux en cours

- Groupe scolaire : en attente de devis suite au passage de l'expert.
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Oise (C.A.U.E.) :
 - . Recommandations paysagères pour l'aménagement de la mare : en attente de propositions du paysagiste conseil du C.A.U.E.
 - . Réhabilitation de la Maison des Loisirs : le C.A.U.E. demande une participation de 700€ pour l'étude du projet. Le conseil général mettant en place très prochainement une structure de conseil qui sera gratuite, ce projet est mis en suspend.
- Eclairage public, du groupe scolaire et de l'église : en attente du devis de la société BENTIN.
- Le camion Renault Master : non accepté au contrôle technique, un chiffrage des réparations sera effectué avant de décider de la suite à donner. Monsieur le Maire indique que le conseil général subventionne à 30% l'achat de véhicule neuf « écologique ».
- C.C.P.V. : dans le cadre du programme d'Intérêt Général (P.I.G.) du Pays de Valois, le CAL PACT a envoyé une demande de renseignements sur 2 logements de la commune susceptibles de faire l'objet de travaux d'amélioration subventionnables.

• Communications diverses

- Ecole numérique : la commission chargée d'examiner les dossiers constitués par les communes se réunira à Beauvais le 15 juin 2009 à 14h00.
- Jurés d'assises de l'Oise pour 2010 : le tirage au sort qui a eu lieu le 4 juin à Nanteuil-le-Haudouin et auquel a assisté Monsieur VONCK a désigné 3 personnes de la commune : Melle Anne BETHON, Mme Marie-Paule COLLART et M. Jean-Pierre DOUET.
- Dossier SZAJNER/DEBRAY contre commune : l'audience publique aura lieu au tribunal administratif d'Amiens le 16 juin à 10h00.
- Destruction de nids d'hyménoptères : le Service Départemental d'Incendie et de Secours a envoyé un courrier signifiant qu'actuellement le S.D.I.S. demande une participation financière aux particuliers ou à la commune d'un montant de 45,59€ sauf si la situation présente un danger pour des personnes. Ne voulant pas se substituer aux sociétés privées qui réalisent ce type de prestations, le S.D.I.S. a pris la décision que seules les interventions à caractère d'urgence ou situées dans les lieux publics seront réalisées par ses services et que dans les autres cas, les demandeurs seront renvoyés vers le secteur privé.
- Station d'épuration : Suite aux incidents sur notre station d'épuration, la D.D.E.A. est intervenue auprès de la SAUR pour lui rappeler le respect des règles.
- Le service de collecte des déchets ménagers de la C.C.P.V. bénéficie depuis le 23 avril dernier du label appelé « QUALITRI », label qui est attribué en reconnaissance du bon niveau de qualité du service.
- Comme convenu, le Conseil régional de Picardie a envoyé un drapeau « Picardie » et une centaine d'autocollants « Picardie ma région » qui seront mis à disposition des habitants.
- Le 23 juin à 19h00, l'Armée de l'Air fêtera ses 75 ans à Nogent sur Oise.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole au public :

- Intervention de M. MOYON concernant la route de Silly le long : le virage de l'église est dangereux car l'herbe n'est pas coupée. Le nécessaire sera fait très prochainement.
- Intervention de M. TAVERNIER concernant le coût de raccordement pour l'eau potable : la dernière fois, il avait été indiqué un coût de 300 000€ et aujourd'hui il est annoncé un coût de plus de 2 millions d'euros. M. le Maire répond que les 300 000€ représentent la part de la commune, les 2 millions étant le coût total hors subventions.

La séance est levée à 23h00